

# Résolution sur la poursuite du soutien sans faille de l'Union à l'Ukraine, après trois ans de guerre d'agression russe

2025/2528(RSP) - 12/03/2025 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 442 voix pour, 98 contre et 126 abstentions, une résolution sur la poursuite du soutien sans faille de l'Union à l'Ukraine, après trois ans de guerre d'agression de la part de la Russie.

Le texte adopté en plénière a été déposé par les groupes PPE, S&D, ECR, Renew, Verts/ALE et les députés.

Dans cette résolution, le Parlement rend hommage aux milliers de personnes qui ont sacrifié leur vie pour une Ukraine libre et démocratique. Il a réitéré sa solidarité inébranlable avec le peuple ukrainien et son **soutien à l'indépendance, à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine**, à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues. Les députés ont souligné que la guerre d'agression russe a fondamentalement modifié la situation géopolitique en Europe et au-delà, et menace son architecture de sécurité, et qu'en réponse à cette situation, l'UE doit prendre des décisions politiques, sécuritaires et financières audacieuses, courageuses et globales.

Le Parlement a exprimé sa profonde inquiétude face au **changement de position des États-Unis** sur la guerre de la Russie contre l'Ukraine, notamment en blâmant l'Ukraine, en suspendant l'aide militaire et en faisant pression sur l'Ukraine pour qu'elle cède des territoires. En réponse, le Parlement a souligné que l'UE et ses États membres doivent désormais être **les premiers alliés stratégiques de l'Ukraine**. Il a appelé l'UE à maintenir sa position de premier donateur à l'Ukraine, à augmenter de manière significative l'assistance pour faire respecter le droit à l'autodéfense de l'Ukraine, et à remplacer, dans la mesure du possible, le financement suspendu de l'Agence américaine pour le développement international (USAID). En outre, le Parlement a souligné l'importance d'assurer une **aide à long terme** pour la reconstruction et le redressement de l'Ukraine.

Les États membres sont à nouveau invités à **accroître et à accélérer considérablement leur soutien militaire**, en particulier la fourniture d'armes et de munitions, ainsi que la formation, en réponse aux besoins urgents (notamment les systèmes d'armes à longue portée, les systèmes de défense aérienne, les systèmes d'artillerie, les systèmes de guerre électronique, les capacités anti-drones et l'équipement d'ingénierie). Le Parlement a réitéré sa position selon laquelle tous les États membres de l'UE et les alliés de l'OTAN devraient s'engager collectivement et individuellement à soutenir militairement l'Ukraine, **à hauteur d'au moins 0,25% de leur PIB par an**.

En outre, le Parlement a appelé l'UE à fournir des **garanties de sécurité solides** à l'Ukraine afin de dissuader toute nouvelle agression russe. Il a fermement condamné tout effort visant à faire pression sur l'Ukraine pour qu'elle se rende à la Russie au nom d'un soi-disant «accord de paix», considérant de telles actions comme contre-productives et dangereuses. Le Parlement a critiqué les tentatives de l'administration américaine de négocier un cessez-le-feu et un accord de paix avec la Russie **sans participation significative de l'Ukraine ou d'autres États européens**, estimant que cette approche récompense l'agression et sape les principes de justice et de dissuasion.

La résolution salue la déclaration commune de l'Ukraine et des États-Unis à la suite de leur réunion au Royaume d'Arabie saoudite le 11 mars 2025, y compris la reprise de l'assistance militaire américaine et du

partage de renseignements, ainsi qu'une **proposition d'accord de cessez-le-feu de 30 jours**. Elle a rappelé qu'un cessez-le-feu ne peut être un outil efficace de suspension des hostilités que si l'agresseur y adhère pleinement. Le Parlement attend donc de la Russie qu'elle l'accepte et s'y conforme en cessant toute attaque contre l'Ukraine, ses positions militaires, sa population civile, ses infrastructures et son territoire.

### ***Processus d'adhésion***

Le Parlement a réaffirmé que l'avenir de l'Ukraine est dans l'UE et a appelé à **l'accélération des négociations d'adhésion**, reconnaissant l'intégration de l'Ukraine dans l'UE comme une priorité stratégique. Il a souligné l'importance d'une assistance financière continue de l'UE, liée à des réformes concrètes, en tant qu'instrument clé pour soutenir et accélérer la transformation de l'Ukraine en conformité avec les normes européennes. Les députés ont souligné que les critères de Copenhague et les réformes requises, notamment en ce qui concerne l'état de droit, la démocratie, les libertés fondamentales et les droits de l'homme, sont essentiels au processus d'adhésion fondé sur le mérite.

### ***Financement et sanctions***

Le Parlement a souligné l'estimation de la dernière évaluation rapide des dommages et des besoins selon laquelle au moins **506 milliards d'euros** seront nécessaires au cours de la prochaine décennie pour le redressement et la reconstruction de l'Ukraine. Il a salué la facilité de l'UE pour l'Ukraine, qui dispose d'un budget de près de 50 milliards d'euros, et le mécanisme de coopération de l'UE pour les prêts à l'Ukraine, qui, en coopération avec le G7, offre des prêts à l'Ukraine d'un montant maximal de 45 milliards d'euros. Néanmoins, l'UE est invitée à se préparer à la reconstruction de l'Ukraine en consacrant et en garantissant de nouvelles ressources.

La résolution appelle à de **nouvelles sanctions** contre les secteurs revêtant une importance particulière pour l'économie russe, notamment les banques, les secteurs métallurgique, nucléaire, chimique et agricole, les matières premières telles que l'aluminium, l'acier, l'uranium, le titane et le nickel, ainsi qu'à des mesures anti-contournement contre tous les pays et entités qui fournissent à la Russie des biens et des technologies militaires et à double usage. Il a également appelé à de nouvelles actions contre la «**flotte fantôme**» russe, à la lumière du contournement des sanctions, du sabotage des infrastructures critiques et des risques environnementaux.